



Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement 622-2021.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant, savoir :

Projet de règlement numéro 622-2021

Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 324 et ayant pour effet d'autoriser l'usage de commerces mobiles de restauration sur l'ensemble du territoire de la Municipalité,

L'assemblée publique de consultation qui devait être tenue le 7 février prochain suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 623-2021 sera remplacée par un appel de commentaires écrits.

CONSULTATION ÉCRITE

Étant donné l'état d'urgence sanitaire en vigueur en lien avec la COVID-19, une consultation écrite sera tenue.

Toute personne peut faire parvenir des commentaires écrits par courriel à dg@stegenevievedeberthier.ca, par courrier transmis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud à Sainte-Geneviève-de-Berthier, Québec, J0K 1A0, en laissant une copie au bureau municipal aux heures d'ouverture du bureau ou dans la boîte de courrier située au bureau municipal et ce pour les quinze (15) jours suivant la publication du présent avis public.

Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité située au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud à Sainte-Geneviève-de-Berthier, durant les heures normales d'ouverture du bureau.

Le projet de règlement 622-2021 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 11^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-deux.

**Marie-Pier Aubuchon
Directrice générale et
Greffière-trésorière**